

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Le Rheu (35650)

Réponses de Chantal Petard-Voisin, au nom de la liste « LE RHEU DEMAIN, pour une ville solidaire, écologique et citoyenne »

— le 02/03/2020 à 20:47 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 6 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de minimum 25 euros

par an et par habitant pour financer le développement de l'usage du vélo au quotidien sur votre commune.

Nous vous invitons à préciser en commentaire ci-dessous le montant du budget annuel par habitant que vous appliquerez au cours de votre mandat.

Un Schéma Directeur Vélo a été défini pour l'ensemble de Rennes Métropole. Il englobe un projet de Réseau Express Vélo et des liaisons secondaires.

Pour diffuser les effets du Réseau Express Vélo dans votre commune, la réalisation d'un plan vélo communal est importante.

Affirmer le vélo comme mode de déplacement porte à porte pertinent pour une proportion importante de nos déplacements (65 % des déplacements dans la métropole font moins de 3km)

Assumer le rééquilibrage de l'espace public, aujourd'hui majoritairement dévolu aux véhicules motorisés, en faveur des modes de déplacements actifs et de la qualité de vie.

OUI Le budget communal complètera le budget métropolitain à un niveau global supérieur à 30€ par habitant. Ce budget pourra être adapté en cours de mandat afin de tendre vers les 9% de part modale du vélo pour les déplacements de nos concitoyens.

Nous nous réunirons pour un suivi des dossiers en cours avec les usagers du vélo plusieurs fois par an.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Puis mettre en place à l'échelle de la Métropole, une instance de concertation sur les enjeux de la mobilité assurant le suivi de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain. Créer un service vélo au sein des services de la Métropole, garant de l'atteinte des objectifs métropolitains en faveur du vélo, assurant la montée en compétences des services de voirie et d'aménagement urbain

Notre équipe a déjà prévu un référent mobilités qui sera aussi le référent vélo. Il sera l'interlocuteur de l'association et des usagers du vélo avec qui il se réunira autant que de besoin.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : L'objectif consistera à relever le niveau qualitatif des aménagements cyclables pour permettre à tout à chacun de s'y déplacer, quelque soit son âge (enfants et personnes âgées notamment), quelles soient ses capacités physiques et son véhicule (vélo classique, VAE, vélo cargo, draisienne, tricycle pour personnes âgées, PMR, trottinettes, etc.)

Ainsi que de renforcer le niveau de service des aménagements cyclables (entretien, éclairage, etc.)

Oui lorsque cela sera techniquement possible, en priorité sur les axes principaux tel que précisé dans notre projet municipal 2020/2026.

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : de la commune ou des communes voisines [gare, écoles, commerces / zones commerciales, équipements municipaux, stade, etc.]

Assurer une meilleure prise en compte de la continuité des itinéraires cyclables en cas de travaux sur la chaussée, ou en bordure de chaussée.

Tout ceci est dans notre programme. La signalétique en cas de travaux voirie est de la responsabilité de RM, la continuité des itinéraires cyclables est un enjeu de sécurité auquel nous apporterons toute notre attention,

Action n°5 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération. Mettre en œuvre un plan de résorption des discontinuités cyclables sur le mandat (sur la base des signalements des usagers cf. carte issue du baromètre 2019 - points noirs et tronçons prioritaires).

Notre objectif est de réaliser dans la mesure du financièrement et du techniquement possible des axes vélos à partir de chaque quartier vers le centre bourg, en lien avec le réseau express vélo. Le point noir situé sous la RD288 devrait être résolu par la construction d'une passerelle courant 2020 pour un budget de 130 000€.

Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

La recherche des emprises foncières nécessaires à la liaison vers Vezin le Coquet est sur le pont d'aboutir.

Nous travaillerons la mise en place de liaisons vers Cintré et Chavagne, seules communes qui n'auront pas de liaison avec le Rheu

Le travail autour de l'aménagement de la vallée de vilaine permettra de proposer une solution vers Saint-Jacques via les étangs d'Apigné. Nous devrions aussi aboutir à un accès piétons-cycles jusqu'au port du Rheu à partir des ponts d'Apigné.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Axes principaux (20%) = pistes cyclables séparées de la circulation générale. Axes secondaires (80%) = un maillage de rues apaisées avec un faible volume motorisé

oui en collaboration avec Rennes Métropole mais il y a peu de trafic de transit dans les zones résidentielles.

Action n°8 : je m'engage

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Hors zone d'activité économique, notre commune subit peu de trafic »traversant ». Par contre, y circulent les camions de livraisons indispensables au fonctionnement de nos commerces et de nos artisans.

Nous continueront à diriger les camions desservant la zone d'activité vers le rond point de la croix verte afin de préserver la zone habitée des landes d'Apigné.

Action n°9 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Développer la pratique du vélo nécessite de modifier l'usage de certaines voiries, avec mise en sens unique, créations d'espaces de rencontre. Nous mènerons cette réflexion avec Rennes Métropole.

Action n°10 : je m'engage

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse dans le centre-ville

Nous mènerons une réflexion globale sur l'évolution du centre bourg dans laquelle la place du vélo sera étudiée dans le but d'en faciliter l'accès et le stationnement.

Action n°11 : je m'engage

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Cela ne relève pas de la compétence communale mais de l'état et/ou de Rennes Métropole

Nous nous engageons à ne pas soutenir de tels projets sauf s'ils visent au développement des transports collectifs, du covoiturage et/ou des déplacements doux.

Action n°12 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Cela concerne également les 2 voies ou plus d'accès aux carrefours et giratoires (voies multiples de tourne-à-gauche et tourne-à-droite), ainsi que le nombre de voies sur les giratoires qui accélèrent de manière injustifiée la vitesse des automobiles. Ces aménagements de conception ancienne (années 80) ne sont évidemment plus adaptés pour partager l'espace et sécuriser la mobilité cyclable.

Nous ne sommes pas concernés par les voiries 2 fois 2 voies. Nous soutiendrons les aménagements proposés par Nathalie Appéré route de Lorient dans le sens du développement des transports collectifs, tram bus, covoiturage.

Concernant le giratoire de la croix verte, nous avons créé des voies cyclables en site propre permettant aux vélos de ne pas l'emprunter.

Action n°13 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

La réduction de la vitesse en centre-ville fait partie de notre programme ainsi que la création d'espaces de rencontre là où c'est pertinent.

Action n°14 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Oui. La faisabilité d'un aménagement de ce type sera étudiée pour la rue Jean Chatel qui dessert à la fois deux groupes scolaires et une maison médicale, tout en assurant la continuité du réseau express vél

Action n°15 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Un seul carrefour à feux sur la commune.

Son aménagement devra être revu puisqu'il sera traversé le réseau express vélo.

Action n°16 : je suis indécis-e

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Les écoles de la commune n'ont pas de sorties directes sur la rue.

Comme précisé à la question 14, une attention particulière sera portée sur la rue Jean Chatel qui dessert 2 groupes scolaires ainsi qu'une maison médicale

Action n°17 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement en zone résidentielle, notamment lorsque chaque pavillon dispose d'un espace de stationnement privatif.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°18 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux principales stations de bus (BreizhGo et/ou Star) avec des aides au financement, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Nous regarderons où il est efficace de développer du stationnement vélo à proximité des arrêts de bus, comme nous venons de le faire à l'arrêt «Bouleaux» dans le centre-ville.

Actuellement nous n'avons pas de demande parking sécurisé. Si cette demande émerge, nous étudierons la question.

Action n°19 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Renforcer l'offre de stationnement vélo (objectif 1 stationnement pour 15 habitants contre 1 stationnement pour 39 habitants actuellement sur la métropole)

Le renforcement du stationnement vélo fait partie de nos objectifs pour faciliter la pratique du vélo

Action n°20 : je ne m'engage pas

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Nous n'avons de parcs concédés. Nous encouragerons les résidences et les entreprises à fournir ces services pour leurs résidents et leurs salariés.

Action n°21 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Les parkings vélos à proximité des équipements existent, en augmenter le nombre est pour nous une priorité. Nous étudierons la possibilité de couvrir ces parkings comme c'est déjà le cas dans deux de nos écoles et à la médiathèque.. Si cela s'avérait nécessaire, par exemple des dégradations récurrentes, nous pourrions clore ces espaces.

Action n°22 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Nous veillerons à ce que cela soit intégré au fur et à mesure des réaménagements de voirie à venir sans attendre l'obligation réglementaire..

Action n°23 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

C'est prévu par le PLUi, dans les nouvelles résidences, nous veillerons à son application.

Le PDU prévoit la poursuite du développement du stationnement pour vélos dans les opérations privées d'urbanisme, les équipements publics, les entreprises et les administrations

Action n°24 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

A priori nous ne sommes pas concernés mais nous pourrions l'intégrer à l'occasion de réaménagement des espaces publics, à proximité des lieux de livraison, des commerces.

Action n°25 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Ce type d'aide à l'instar de ce qui se fait avec écotravaux pour la rénovation énergétique des logements est déjà en partie proposé par Rennes Métropole avec la vente à petits prix des VAE. Cela relève de la compétence mobilité et de la compétence économique de RM. Nous soutiendrons ce type de propositions au niveau de RM

Action n°26 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Nous avons jusqu'ici répondu favorablement à ces demandes, nous continuerons à le faire.

La commune de Le Rheu travaille en concertation avec « le Rheu à vélo », nous lui mettons à disposition un atelier réparation.

Nous proposons la création d'une maison du vélo pour tous les usagers du vélo en centre-ville.

Promouvoir une culture vélo

Action n°27 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Permettre aux jeunes générations d'adopter la mobilité à vélo dès l'entrée au collège (assurer l'accessibilité cyclable sécurisée des établissements scolaires selon la carte scolaire)

Nous avons un programme de promotion du vélo avec la participation de la police municipale et de l'éducateur sportif pour les classes de CM1/CM2. Nous pouvons conforter.

Une réflexion autour de l'accès vélo au collège peut être réfléchiée avec l'établissement et le département.

Action n°28 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Nous disposons déjà d'un lot de vélos pour l'apprentissage du vélo dans les écoles.

Action n°29 : je suis indécis-e

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

C'est une option que nous n'envisageons pas comme prioritaire dans le contexte de notre commune. De nombreux sites peuvent permettre l'apprentissage du vélo sans créer d'espaces imperméabilisés supplémentaires, notamment l'allée des poètes, voie cyclables desservant le collège et le groupe scolaire du Clos-Joury..

Action n°30 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Le maire, la 1ère adjointe et plusieurs conseillers municipaux se déplacent régulièrement à vélo et ce depuis plusieurs années. Soyez assurés que nous continuerons en espérant faire école.

Action n°31 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Développer la mobilité à vélo (pour les personnes et les marchandises) au sein des services de la collectivité

La commune dispose de plusieurs vélos dont un à assistance électrique, utilisés régulièrement par nos agents, pour se déplacer entre les différents bâtiments communaux. Cela concerne en particulier la police municipale, l'agent en charge de la distribution des courriers entre les différents services, l'agent responsable de la coordination de l'entretien des locaux municipaux.

Nous continuerons à encourager et développer ce type de déplacements pour nos agents, en proposant de l'intégrer dans le projet de service.

Nous étudierons des évolutions dans le sens que vous suggérez, comme faire avancer l'idée de l'usage de vélos cargos pour les déplacements courts avec portage d'outils.

Action n°32 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Oui. Une ligne fonctionne actuellement 2 jours par semaine. Nous sommes favorables à la réactivation des lignes de pédibus. L'expérience montre que cela fonctionne grâce à l'implication durable des parents d'élèves aidés de bénévoles comme cela a été le cas durant plusieurs années sur notre commune. Oui, nous serons pro actifs pour faciliter cela.

Action n°33 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Objectif zéro mort

Conduire un plan de prévention bâti sur l'analyse partagée de l'accidentologie (apprentissage, sensibilisation, respect des aménagements cyclables)

Nous relayerons sans problème ce type de communication qui doit être porté en coordination avec la sécurité routière, la commune et Rennes Métropole pour une efficacité maximum.

Action n°34 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : et à mener une réflexion globale sur la mobilité de leurs salarié.e.s, sous forme d'un Plan de Mobilité en Entreprise

Nous sommes prêts à apporter notre participation à la promotion de ces animations. De notre point de vue, elles relèvent de la compétence du service mobilité et du service économique de Rennes Métropole

Commentaires généraux

Nous sommes convaincus de l'importance du développement de l'usage du vélo au quotidien notamment pour les déplacements de proximité. Nous ferons notre possible pour permettre d'augmenter conséquemment la part modale du vélo durant le mandat à venir en complémentarité de la politique de mobilité de Rennes Métropole.

NB: Répondre par oui ou non à vos questions est assez compliqué, certaines comportant plusieurs idées. Notre engagement est dans le commentaire !